

Membre du « Comité Opérationnel chargé de l'expérimentation sur l'abaissement de l'exposition aux champs électromagnétiques » dans le cadre du Grenelle des Ondes.

Recommandé AR

Objet : le « Monde Magazine »
V'article publié le 28/10/2012
«La tablette, nouveau doudou numérique»

A l'attention de Monsieur Erik IZRAELEWICZ – Directeur des rédactions

Monsieur le Directeur de la rédaction,

Vous avez fait paraître, dans votre édition du « Monde Magazine » datée du 28 octobre 2012, un article intitulé « la tablette, nouveau doudou numérique ». Cet article, tout en restant ouvert aux innovations technologiques actuelles, est remarquable par son caractère nuancé et non sottement technophile. Il souligne notamment l'absence de recul quant à l'utilisation des tablettes par les enfants et le défaut total de contrôle des applications prétendument pédagogiques. Sur ces points, ce « papier » est véritablement digne d'éloges.

L'association nationale Robin des Toits, pour la sécurité sanitaire dans les technologies sans fil, souhaite appeler votre attention sur le fait que ces développements omettent cependant un point particulièrement important, de nature à peser sur la décision des parents qui, en cette période d'approche de Noël, songent à offrir, ou à s'offrir, une tablette susceptible d'être utilisée par leurs enfants. Il s'agit de l'exposition aux champs électromagnétiques résultant de l'utilisation d'une tablette.

En effet, ces tablettes sont, et leurs fabricants s'en vantent, connectées en permanence et par défaut à Internet. La possibilité d'opter pour une connexion filaire, qui existe sur l'ordinateur familial comme sur les PC portables, n'existe pas dans le cas des tablettes. Résultat, l'utilisateur est en permanence bombardé de champs électromagnétiques de type 3G et/ou Wifi, dont la nocivité n'est aujourd'hui pas sérieusement contestée.

C'est ainsi qu'en janvier 2012, l'étude de Conrado Avendano, Ariela Mata et autres (Department of Obstetrics and Gynecology, Eastern Virginia Medical School, Norfolk, Virginia et Nascentis Medicina Reproductiva, Cordoba, Argentine¹) mettait en évidence son impact sur la fertilité masculine. Les travaux du scientifique américain G. Carlo suggèrent quant à eux le lien entre le Wifi et différents troubles neurologiques chez l'enfant, en particulier l'autisme (qui explose depuis quelques années, l'avez-vous remarqué ?).

D'une manière générale, les radiofréquences ont été classées comme « cancérogènes possible » (catégorie 2B) par l'OMS en mai 2011.

Les parents sont-ils informés de cette réalité ?

Quel parent offrirait à son enfant un jouet « cancérogène possible » ?

Comment ne pas voir que quelle que soit la gravité du risque, il est plus élevé pour les enfants, dont les organes sont en développement, dont les tissus sont moins épais, et dont l'exposition sera plus longue au cours de leur vie ?

Se fondant sur ce constat, le Conseil de l'Europe (27 mai 2011) comme le comité national russe pour la protection contre les rayonnements non ionisants (19 juin 2012) recommandent de préférer la connexion filaire au Wifi dans les écoles. Evidemment, ces recommandations valent aussi pour le lieu de vie des enfants !!

¹ <http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/22112647>

Objet: assister et fédérer les personnes et les collectifs qui luttent pour la sécurité sanitaire des populations exposées aux nouvelles technologies de télécommunications sans fil

Siège social : 55 rue Popincourt, 75011 Paris

Adresse de correspondance : 33 rue d'Amsterdam 75008 Paris

Téléphone : 01 47 00 96 33

e-mail : contact@robindestoits.org

Site : www.robindestoits.org

Membre du « Rassemblement pour la Planète »

Paris, le 08 Novembre 2012

LE MONDE

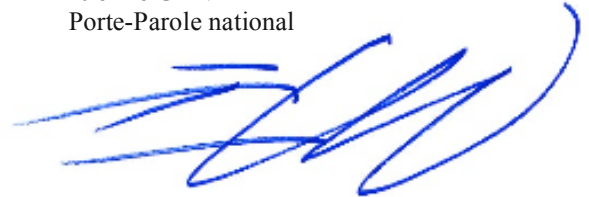
80 boulevard Auguste Blanqui

75707 PARIS CEDEX 13

En France, la fabrication de terminaux radioélectriques spécialement destinée aux moins de 6 ans est prohibée par la loi, comme l'est la publicité pour les téléphones portables en direction des moins de 14 ans (loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement). Si les tablettes ne sont pas incluses dans le périmètre de l'interdiction de publicité, c'est tout simplement... qu'à l'époque elles n'existaient pas ! Beaucoup de parents hésitent à offrir un téléphone mobile à leurs enfants, mais n'ont pas cette hésitation pour les tablettes, alors que c'est exactement la même chose et que la tablette se porte près d'organes tout aussi vitaux que le cerveau, on ne vous fait pas de dessin...

Bref, fabriquer, vendre, promouvoir des tablettes pour les enfants, et en offrir aux siens, est gravement irresponsable. Cupidité chez les uns, fascination technologique chez les autres, l'inconscience règne. Pour encore combien de temps ?

Etienne CENDRIER
Porte-Parole national



P.S. :

En forme de clin d'œil, un article du même numéro du « Monde Magazine » souligne la hausse alarmante de nos factures d'électricité.

Nos cyber-joujoux, extrêmement gourmands en énergie (qu'ils diffusent ensuite dans l'air, sous forme de radiofréquences), n'y seraient-il pas pour quelque chose ?